

AVRIL 2021, NUMÉRO 4

LIEN LAÏQUE

AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE



UN PEU DE CI, UN PEU DE ÇA MAIS PAS QUE...

PAR GABY CLOUET

Un article paru dans la presse locale mentionnait le melting-pot des contenus du LIEN LAÏQUE. Une liste à la Prévert était dressée : poèmes, recettes, activités enfants, coups de cœur musicaux, photos humoristiques, nouvelles d'Haïti, réflexion philosophique.

Il ne manquait que la lecture, notre lecture, de l'actualité sociétale, de tout ce qui constitue notre vivre ensemble en particulier la laïcité. La liste est complétée mais non close, voici donc le quatrième numéro du LIEN LAÏQUE !

A LIRE

- LAÏCITÉ ET CONCORDAT
- HUMOUR
- CULTURE
- ÉDUCATION POPULAIRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST LAÏQUE... ... SAUF DANS CERTAINS TERRITOIRES

PAR MICHEL JADE

Les récents évènements à propos de la subvention municipale accordée à la mosquée de Strasbourg ont fait l'actualité des médias et remis en lumière une particularité passée sous silence : les départements dits d'Alsace Moselle (Bas-Rhin ; Haut Rhin ; Alsace Moselle) sont régis non pas par les lois de la Constitution mais grâce à un régime concordataire remontant à l'annexion de l'Alsace Moselle par les Prussiens après la guerre de 1870. À l'origine c'est Napoléon 1er qui avait signé en 1801 ce Concordat avec l'église catholique dans le but de mieux contrôler la papauté.

Mais qu'est-ce qu'un Concordat ? L'explication pourrait nécessiter des pages ne serait-ce que pour évoquer les articles signés par les deux parties en fonction des époques d'application. De façon très simpliste, en ce qui nous concerne, c'est un accord ayant valeur de Constitution signé au départ entre un État et l'église catholique puis étendu aux autres religions reconnues comme majoritaires. Soit pour l'Alsace Moselle : le catholicisme, le(s) protestantisme(s) et le judaïsme à partir de la Libération.

Comment se fait-il qu'après la guerre 14/18 puis la défaite de l'Allemagne en 39/45 ce régime ait perduré ? Pour le dire très succinctement, les gouvernements français élus après ces cataclysmes ont décidé, par souci d'apaisement, d'accorder aux citoyens de cette province une exception provisoire leur permettant de dépendre des réglementations du Concordat duquel ils dépendaient (pour être juste, certains articles de ce concordat ont été amendés).

En ce qui concerne la laïcité et l'école publique qui nous concernent plus particulièrement, voici les principaux griefs que nous pouvons faire:

- La loi de 1905 n'est pas intégrée aux textes concordataires, ce qui signifie que la laïcité, principe premier de notre République, n'est pas appliquée.
- La liberté de conscience n'est pas respectée puisque les athées et les agnostiques n'ont pas un statut social équivalent à celui des pratiquants des cultes reconnus en ce qui concerne l'enseignement.
- L'enseignement public inclut les cours de religions qui font partie des « matières » enseignées (même si les dérogations sont acceptées). Donc le prosélytisme religieux est admis ce qui signifie : égalité les préceptes religieux et les lois de la république laïque.
- Les ministres des cultes et les intervenants en religions sont subventionnés par l'État laïque et ont donc un statut de fonctionnaire et même d'officiers militaires pour les plus « gradés ».



Voilà les entorses à l'égalité républicaine qu'il faut dénoncer, mais ce n'est pas particulier à l'Alsace Lorraine, on retrouve ces dérogations en Guyane, en Polynésie française, en Nouvelle Calédonie, à Mayotte... Cela mériterait un autre document.



Rappelons-nous : Hollande avait assuré dans son programme qu'il inscrirait la loi de 1905 dans la Constitution ce qui aurait conduit à supprimer le Concordat. Mais avec le conseil et l'appui de son premier Ministre, Ayrault, cet ajout capital pour mettre en accord tous les territoires concernés avec les lois de la République (été banni car ils n'ont pas eu le courage d'affronter les opposants ou peut être n'était-ce qu'une promesse de campagne qu'on avait prévu de ne pas tenir) n'a jamais vu le jour. On peut alors

se poser des questions : y a-t-il eu des pressions ? Par qui ? Pourquoi ? Etait-ce seulement une promesse de campagne ?

En tous les cas, ce fut un renoncement regrettable qui a toujours des répercussions de nos jours, comme l'avait été celui de Mitterrand sur l'instauration d'un « grand service unifié et laïque » (1981). Pour revenir au début de mon propos, les élus d'Alsace sont pris au piège de leur Concordat : l'Islam étant devenu une religion « reconnue » ils sont dans l'obligation légale de rémunérer les diverses parties concernées malgré le fait que l'Imam actuel, inféodé à la Turquie, tiennent des propos inadmissibles sur les droits des femmes en particulier et refuse même de signer la charte de la laïcité !

C'est un « test » intéressant sur la reconnaissance du Concordat par la République... ou son abandon !

Un sujet qui n'a pas fini de faire parler de lui...

L'article proposé par Michel JADE dans le LIEN LAIQUE n°3 : " Les 15/17 ans et la laïcité à la française" (sondage IFOP commandé par la LICRA), a suscité des retours de la part de militants mais aussi de la Ligue de l'Enseignement et c'est ce que nous voulions !

Même si la situation sanitaire nous contraint, penser la société dans son principe organisationnel nous oblige tout autant. Florence LACAZE, directrice générale de la FAL, souligne de son côté la nécessité de débat sur le fait "d'appropriation par les jeunes du principe de laïcité dans le contexte des discriminations qu'ils dénoncent". Quant à Maurice BERTHIAU, administrateur de la FAL, il nous entraîne vers les effets de la puissance du " Soft Power" américain.

Cette jeunesse lycéenne, au cœur de notre projet associatif, nous lui avons lâché la main il y a un peu plus d'un an, alors que nous nous apprêtons à travailler sur l'écriture de nouveaux articles liés à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Nul doute qu'il aurait été fort intéressant de croiser leur regard au prisme du sondage IFOP . Dominique RAIMBOURG qui les a accompagnés en 2019 sur les questions de " Jeunesses, quelles réalités ?" a réagi également à la lecture de l'article en soulignant de son point de vue l'intérêt "d'interpréter la loi plutôt que de la refaire ".

Voilà de beaux échanges en perspective...

Gaby Clouet

LE RIRE C'EST LA VIE !

SOURCES : L'INTERNET

QUE PENSENT LES FRANÇAIS DE L'EUTHANASIE ?

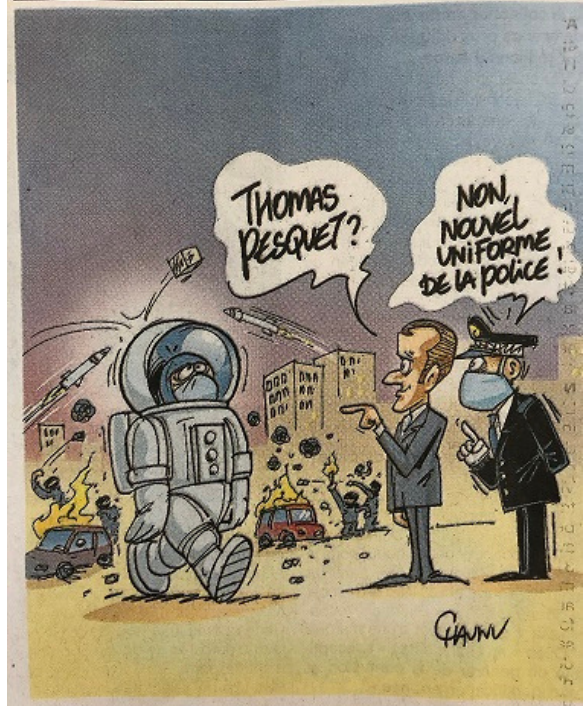
JE VEUX JUSTE MOURIR PAISIBLEMENT, DANS MON LIT CHEZ MOI ...
... ET SURTOUT PAS À L'HÔPITAL !



SOIF JE CULTURE ???



Le regard de Chaunu



DES VACANCES CONFINÉES EN PLEINE AIR !

PAR LUCIEN GIRAUDET

A contexte exceptionnel un centre de loisirs exceptionnel ! Suite aux annonces du gouvernement au début du mois d'avril, les centres de loisirs ont été annulés pour être remplacés par des accueils dit "exceptionnels" à destination des enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Pour la vingtaine d'enfants présents, les vacances se sont déroulées dans le centre primaire avec pour objectif de profiter des espaces extérieurs !



Une grande fresque sur l'environnement a été réalisée et les enfants ont aussi construit des cabanes dans les bois et fabriqué des couronnes de lauriers. L'équipe d'animation a proposé un grand jeu autour du tri des déchets et du recyclage.

Le temps ayant été sublime, il-elles ont pu exploiter tout le terrain de l'Erdurière durant les 10 jours des vacances.



PRENONS LE TEMPS DE L'ANALYSE

PAR BRUNO TRUBERT

Connaissez-vous Barbara Stiegler ?

C'est une philosophe française, professeure à l'université Bordeaux-Montaigne et autrice de plusieurs ouvrages et articles sur les questions de santé, d'éducation ou encore sur l'évolution du néo-libéralisme. Elle signe récemment un essai intitulé « De la démocratie en Pandémie » édité chez Gallimard dans la collection Tract.



Barbara Stiegler

A travers cet écrit, elle décrypte les mécanismes qui portent atteinte à la vie démocratique en ces temps de crise sanitaire. Loin de verser dans le complotisme, ce travail mené à plusieurs mains tente de redonner une place à la réflexion et à l'analyse comme un contrepied face aux reflexes de peur et au

repli sur soi terreau de l'autoritarisme.

Comme l'explique la quatrième de couverture « plutôt que de se taire par peur d'ajouter des polémiques à la confusion, le devoir des milieux universitaires et académiques est de rendre à nouveau possible la discussion scientifique et de la publier dans l'espace public, seule voie pour retisser un lien de confiance entre le savoir et les citoyens, lui-même indispensable à la survie de nos démocraties ».

Pour Barbara Stiegler, il y a urgence à retrouver de l'émulation collective et le chemin du débat politique pour défendre notre système démocratique mais également pour faire face aux enjeux de demain autour de l'éducation, de la santé et de l'avenir du vivant.

BARBARA STIEGLER DE LA DÉMOCRATIE EN PANDÉMIE

SANTÉ, RECHERCHE, EDUCATION



3,90€ / N°23

UN TOURISME "VERT" EN BRETAGNE? PARLONS-EN !

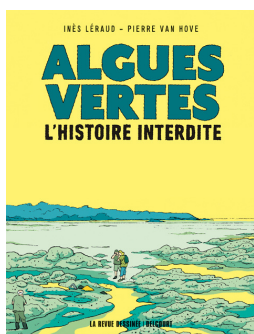
PAR LAURA DANIEL

Ce qui est bien avec la bande-dessinée c'est qu'elle permet de rendre accessible n'importe quel sujet, même difficiles, à n'importe qui en un rien de temps. C'est peut-être pour ça que Les algues vertes, l'histoire interdite écrit par Inès Léraud, dérange...

Pendant 3 ans l'auteure, qui par ailleurs est journaliste et documentariste, a réalisé un travail d'investigation sur le sujet des algues vertes en Bretagne.



Inès Léraud



Evidemment tout le monde en a entendu parler et s'est indigné de voir ces plages transformées en véritables

pièges qui ont causé "à priori" la mort de nombreux animaux mais aussi d'humains... Pire encore ! Depuis plus de 20 ans associations de protection de la nature, médecins, et journalistes téméraires tentent de faire connaître la vérité sur cette histoire qui est niée en bloc. Car non, ce lien entre algues vertes et décès de toutes ces victimes, qui est plus qu'évident, n'est pas avéré car chaque enquête ou décisions de justice se heurtent au pouvoir des lobbys qui « protègent » l'agriculture intensive et le précieux tourisme Breton !

Les algues vertes, l'histoire interdite ou quand la protection de la vie et de l'environnement se fait écraser par l'argent et le pouvoir (encore et toujours... !!), la vérité sur un sujet ignoré depuis trop longtemps... A lire absolument !

L'ÉDUCATION POPULAIRE RÉSONNE AU SON DU STEELDRUM

PAR BRUNO TRUBERT

La période que nous vivons n'est pas propice à la construction collective, pour autant, notre association ne s'arrête pas à ce triste constat !

Dans le cadre de la réflexion engagée autour de la redéfinition du projet social sont nés plusieurs projets de convention comme mentionné dans le précédent lien laïque. Cette fois c'est la section steeldrum qui s'y met !



Cette dernière entretient, depuis sa création en 2014, des liens étroits avec l'association Calyps'Atlantic de Nantes. C'est donc naturellement que les Président·es des deux associations ont décidé d'officialiser leur partenariat à travers une convention.

Cette dernière aura pour objectifs de mutualiser et de partager les ressources et les savoir-faire dans la grande tradition de l'éducation populaire chère aux deux entités.

Les deux organisations se communiqueront les dates des évènements et concerts, elles réaliseront des temps d'échanges de pratique et partageront les informations liées à la pratique du steeldrum et à la formation des orchestres.

Elles envisageront également le développement d'actions en milieu scolaire et elles s'inscriront dans une coopération autour de la promotion du steeldrum et de la culture caribéenne sur le territoire.

Viv muzik !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les « steel drums », ou « pans », sont des instruments de musique qui trouvent leur origine dans les années 1930 dans les îles caribéennes de Trinidad et Tobago. Ils sont fabriqués artisanalement à partir de barils métalliques, façonnés et accordés de manière à obtenir, en frappant des facettes avec des baguettes caoutchoutées, des notes et des sonorités différentes. L'association de ces sonorités forme un orchestre appelé « Steelband ».



Pour nous écrire

Envoyez vos articles, blagues, jeux ou autres... à l'adresse:

accueil@amicale-laique-coueron.fr